



LA MOBILITÉ ET LES FLOTTES AUTOMOBILES AU SEIN DU RÉSEAU ADMR

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau national associatif de service à la personne. Les 94 000 salariés des 2700 associations ADMR, gérées et animées par 85 000 bénévoles, délivrent quotidiennement partout en France services et soins auprès de 720 000 clients. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) fait partie des démarches priorisées par le réseau ADMR dans le cadre de son plan stratégique pluriannuel. L'un des thèmes centraux de cette démarche RSE est la mobilité des intervenants à domicile, qui parcourent chaque année 300 millions de kilomètres pour se rendre auprès des personnes accompagnées. Les intervenants à domicile utilisent majoritairement leur véhicule personnel pour ces déplacements mais un nombre croissant de fédérations départementales ADMR mettent en place des flottes de véhicules de service. La mise à disposition de ces véhicules permet à la fois d'améliorer la qualité de vie au travail des aides à domicile, de mieux prévenir les risques professionnels rou-



Véhicules électriques sans permis - ADMR 54



Camion frigorifique électrique pour le portage de repas - ADMR 88

tiers et de limiter l'impact environnemental des déplacements. L'utilisation d'un modèle mis à disposition par l'association, de conception récente et entretenu régulièrement, permet en effet de limiter la consommation de carburant et les émissions polluantes du véhicule, réduisant ainsi l'empreinte carbone des déplacements professionnels des intervenants à domicile.

Dans certains cas, la mise en place de ces flottes s'est accompagnée d'une réflexion sur la sectorisation des interventions, c'est-à-dire la répartition géographique des lieux d'intervention autour du domicile du professionnel, qui est souvent le point de départ et d'arrivée d'une journée de travail. Cette sectorisation permet de limiter les kilomètres parcourus et le carburant consommé par chaque professionnel ainsi que les temps de trajet. Certaines fédérations ont également investi dans des dispositifs de mobilité douce, tels que des véhicules motorisés électriques ou des vélos électriques, afin d'équiper les salariés intervenants dans des zones urbaines ou péri-urbaines,

où il y a moins de kilomètres à parcourir entre deux interventions. Dans certains cas, des véhicules "sans permis" ont été retenus, offrant ainsi de nouvelles perspectives à des personnes qui n'en disposaient pas.

Le réseau ADMR a par ailleurs conclu plusieurs partenariats autour de la mobilité pour faciliter l'accès à l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules personnels des salariés qui continuent de les utiliser pour raisons professionnelles. Ces programmes solidaires permettent aux salariés éligibles d'accéder à des remises ou à des conditions financières avantageuses leur per-



Véhicules de service - ADMR 56

mettant d'engager les dépenses nécessaires pour leur véhicule, souvent conséquentes pour les foyers aux ressources limitées.

Engagée aux côtés de ses salariés, l'ADMR continue d'innover et d'expérimenter de nouveaux dispositifs en faveur de leur mobilité. Consciente des enjeux environnementaux et du rôle qu'elle peut jouer au sein des territoires où elle est ancrée depuis sa création, l'ADMR soutient les initiatives et les partenariats en faveur de la préservation des ressources et de la protection du climat. ■